N° 1662. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 1er Mai 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieux-Chemin, N° 23
TOURCOING, rue Varlé, 50

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALITÉS ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux de l'Avenir, et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 31.

TÉLÉPHONE

NOUVELLE FORME DE LA RÉACTION

Les partis réactionnaires qui affectent de venir aujourd'hui à la République ne peuvent empêcher les sentiments profonds de leur cœur d'éclater en certaines occasions.

On l'a vu ici même, il y a quelques jours, par les paroles imprudentes que certains journaux de la réaction ont prononcées à l'égard du suffrage universel.

Les vieux partis qui regrettent toujours le temps où ils tenaient le pouvoir pour la satisfaction partielle de leur classe, veulent bien venir à la République à la condition que le gouvernement républicain serve dans leurs mains à rétablir leur domination ancienne.

Ces partis ne songent nullement à travailler à l'émancipation du peuple, à développer la liberté, le bien-être et l'instruction de la masse, de la petite bourgeoisie laborieuse, de la petite industrie, du petit commerce, à assurer le progrès économique et politique du monde des travailleurs, et des salariés de toute espèce, mais ils se proposent toujours, et par tous les moyens, de mettre un frein au progrès général.

Si la monarchie et les institutions monarchiques, définitivement usées, brisées et hors de service ne peuvent plus être ce frein au progrès d'émancipation populaire, les vieux partis veulent se servir de la République pour continuer la même lutte et réaliser le même programme.

Leur prétendue conversion n'a pas d'autre explication que celle-là. Ils veulent faire servir la République à leurs intérêts qu'ils confondent avec les intérêts de la nation elle-même. Ils s'efforcent de reprendre la prédominance, non plus à l'aide d'une monarchie ou d'un empire qui paraissent définitivement devenus impossibles, mais à l'aide d'une République réactionnaire, dont ils seront les maîtres et les dispensateurs.

Dans la foule des personnes qui se rallient peu à peu à la République, il y a sans nul doute beaucoup d'esprits sincères et honnêtes, nous avons été des premiers à le reconnaître; mais la pensée profonde, la pensée maîtresse qui inspire ce ralliement, c'est celle qui consiste à s'emparer de la forme républicaine pour empêcher le progrès de l'esprit républicain; celle qui consiste à s'emparer des lois, des institutions et du gouvernement de la République pour empêcher le progrès de l'émancipation intellectuelle, politique et économique du peuple.

Et si les chefs de ce parti, en se déclarant aujourd'hui républicains, sous le nom de républicains ralliés, ou indépendants, ou conservateurs, pouvaient un jour prendre la direction du Parlement et du Gouvernement de la République, vous ne devriez pas être étonnés, par exemple, de les voir faire des lois pour supprimer les libertés syndicales et pour entraver le suffrage universel.

Ils chercheraient parfaitement des moyens pour enlever d'une manière ou d'une autre, plus ou moins artificiellement, leurs droits de citoyens à ceux qui n'ont pas le sou, suivant les belles expressions dont ils ont l'habitude de se servir.

S'ils ne pouvaient pas enlever directement le droit de suffrage aux citoyens « qui n'ont pas le sou », ils chercheraient un autre moyen pour neutraliser et détruire leur influence dans la politique du pays.

Nous allons voir de plus en plus tous ces républicains d'un nouveau genre, libéraux, indépendants, conservateurs, mais tous en réalité réactionnaires, former une ligue pour empêcher la démocratie d'avancer.

Ils ne veulent pas que le peuple soit quelque chose, c'est toujours là le but de leur politique, et pour empêcher que le peuple soit quelque chose, ils se feront républicains comme ils étaient autrefois monarchistes.

Monarchistes ou républicains, ils n'ont d'autre préoccupation que de faire prévaloir les intérêts de leur petit nombre, de leur classe, de leur caste, sur les intérêts de la nation; et comme ils ont largement « le sou », ils jettent dans la balance électorale tout le poids de leurs grosses bourses.

C'est à cela principalement que la démocratie républicaine devra faire attention dans les élections futures, si elle ne veut pas retomber sous le joug d'une oligarchie plus écrasante que toutes les oligarchies d'autrefois, si elle veut rester libre et maîtresse de ses destinées et assurer à la France sa place légitime dans la civilisation européenne du XXe siècle.

HECTOR DEPASSE.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 29 avril. — Les ministres se sont réunis samedi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

La séance a été très courte.

Le Conseil s'est entretenu de la discussion qui doit s'engager samedi, à la Chambre sur le projet relatif au crédit agricole.

M. Viger, ministre de l'agriculture a déclaré que l'Etat accordera 2 millions de garantie d'intérêts aux banques d'escompte du crédit agricole.

M. Peytral a annoncé que le délégué des créanciers français du Portugal devait se rendre incessamment à Lisbonne pour conférer avec les délégués des autres pays.

Enfin M. Poincaré a fait signer un décret aux termes duquel M. Verger est désigné pour remplacer M. Renau au collège de France.

CHAMBRE

Séance du 29 avril

Présidence de M. Casimir-Périer, président.

La séance est ouverte à deux heures.

LA SÉANCE

A l'ouverture de la séance sur les 245 députés qui ont voté une séance aujourd'hui, 18 seulement se trouvent à leur banc.

La Chambre valide l'élection de M. Ernest Leroy député de l'arrondissement de Montdidier (Somme)

La nationalité des coulissiers

L'ordre du jour appelle la second tour de scrutin sur le projet de résolution de M. le Vicomte de Villebois-Mareuil, concernant le commerce des valeurs de bourse qui n'avait pas réuni la majorité.

Cette motion tend à inviter le gouvernement à exiger des coulissiers qu'ils soient français, âgés de 25 ans et qu'ils aient rempli les obligations militaires.

Le projet de résolution est adopté par 171 voix contre 5 sur 176 votants.

Le Congrès des Employés de Chemin de Fer

M. Maurice Lasserre. — Je demande à poser une question à M. le ministre des travaux publics.

Le congrès des employés de chemins de fer vient périodiquement, depuis l'ouverture de ce congrès, on distribue gratuitement une brochure qui contient contre la patrie les excitations les plus graves. Or, il est de la dignité, dit la loi, on y envisage l'hypothèse d'une grève générale des employés de chemins de fer où le gouvernement fait appel à l'armée pour parer aux exigences du service; on y déclare que, en cas de bombardement, si les gens aux français exécutent mal leur devoir, les ouvriers appelleront les Prussiens, on y traite les officiers de « gardo-chiourme » et on les nomme (Rumeurs).

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour empêcher la propagation de cette brochure. Il est nécessaire qu'il y ait quelque mesure ait prises contre la prendre.

La signature Mesnard est-elle réelle? Est-ce un pseudonyme? Les brochures ne porte aucun nom d'imprimeur.

Un membre à l'extrême gauche. — C'est une manœuvre des compagnies.

M. Maurice-Lasserre. — L'article 49 de la loi de 1861, dont on demandait la modification, empêcherait le gouvernement d'agir, et le bouchure portait un nom mais puisqu'elle n'en porte pas, le gouvernement peut agir. (Très bien à droite.)

Réponse de M. Viette

M. Viette, ministre des travaux publics. — Les doléances commencent se créent le plus grand danger pour une nation; je les combattrai avec la plus grande énergie.

La brochure en question n'a été ni écrite, ni conçue en France; elle n'a même pas été imprimée en France; cette œuvre tend à tromper les employés de chemins de fer et à les entraîner à la trahison. (Vive émotion)

On a essayé de tenter le sens de la phrase dont parle M. Lasserre, mais le langage ne prête à aucune obscurité; cette phrase est la conséquence de la logique de ce qui précède: on annonce au ministre de la guerre qu'on refusera d'obéir aux ordres de mobilisation.

Le misérable qui a écrit cela n'a pas l'honneur de connaître les ouvriers français. (Applaudissements unanimes).

Tous les ouvriers français placent bien au dessus de leurs revendications, le devoir patriotique. (Acclamations prolongées).

Le congrès lui-même a désavoué cette brochure. Hier, par deux à trois cents voix, j'ai invité les compagnies à punir cet élément des employés qui la propagerait. (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

M. Salis demande à transformer la question en interpellation.

La Chambre repousse cette proposition.

L'incident est clos.

Le crédit agricole

L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur la proposition de loi de M. Jules Méline et plusieurs de ses collègues, tendant à l'organisation de crédit agricole et populaire.

M. Quintaa. — J'ai déposé précédemment un projet concernant l'assurance agricole.

Le projet actuel ne pourra pas fournir à l'agriculture la quantité d'argent nécessaire pour résister à la crise qu'elle subit.

La drainage des capitaux français, qui se produit à l'étranger doit cessera à l'opinion. Je ne combats nullement le projet de la commission, bien que celle-ci n'ait pas suffisamment étudié le projet que j'ai déposé. Je demande au moins qu'on adopte le principe de l'assurance obligatoire.

M. Martineau. — L'agriculture a besoin d'être sûre de la renouvellement de ses billets. On donne un adjuvant des facilités pour se procurer de l'argent. Encore faut-il lui donner les moyens de le restituer. Dans ce but organisons le crédit réel; un ne tous pas les cultivateurs entre les mains des financiers, sans les protéger.

M. Méline, président de la commission. — Le rapporteur de M. Martineau fera l'objet d'un prochain rapport, ainsi que la question de l'assurance agricole.

M. Viger, ministre de l'agriculture. — Le gouvernement se propose de consolider le gage qui, sans cheval à la longue contrée. Le moyen de consolider ce gage réside dans l'assurance agricole.

La commission et le gouvernement examinent en commun le système d'assurance agricole le plus avantageux.

La Chambre adopte les articles 1, 2 et 3.

Sur la demande de M. Mir, rapporteur, l'article 4, d'après lequel les syndicats qui se livreraient aux opérations de crédit devront avoir une comptabilité tenue à jour est supprimé.

Les articles 5, 6 et 8 sont adoptés.

Sur l'article 8, **M. Grousset** demande et le syndicat sera dispensé de tenir une comptabilité lorsqu'il n'a sera pas commercial.

Il faudrait indiquer dans ce texte que tous les syndicats seront des sociétés commerciales.

M. Mir, rapporteur. — La caractère commercial des syndicats résulte fatalement du caractère des opérations que feront ces syndicats.

M. Grousset. — Un syndicat peut fonctionner sans avec ses parts de fondateur; dans ce cas, il ne sera pas acte de commerce.

M. Mir accepte de dire, à l'art. 3, que des sociétés de crédit seront commerciales.

Après une discussion confuse à laquelle prennent part MM. Lydel, Bertrand, Grousset et Rouvier, l'art. 4, qui avait été supprimé, est repris

Les articles 8 9 et 10 sont adoptés.

M. Castelain. — Je vote ici la loi par déférence pour M. Méline, mais je ne pense pas qu'elle rende jamais les services qu'on en attend.

M. Méline. — Je crois au contraire que cette loi rendra de grands services.

L'ensemble de la loi est adopté.

Demain lundi à 2 heures.

La séance est levée à 4 h. 10.

Le Congrès des Chemins de fer

CINQUIÈME SÉANCE

Paris, 29 avril. — Après l'appel nominal des délégués le congrès prend les décisions suivantes :

Le centre de 1er juin 1893, le *Réveil des Travailleurs de la voie ferrée* paraîtra toutes les semaines. Il paraîtra le lundi du dimanche et devra être rapatrié au plus tard le vendredi, dit.

La journal sera vendu 5 centimes le numéro, il sera livré d'exécuter et franco aux marchands à raison de 3 francs le cent; les invendus seront repris par le siège; si la section veut se charger de la vente et concourir pour son compte ils invendus, le siège lui facturera les journaux à raison de 2 fr. 50 le cent, franco. Ce prix pourra être diminué.

Le prix des abonnement sera fixé comme suit : Paris et départements : un an, 3 francs ; 6 mois, 1 fr. 50 ; 3 mois, 80 centimes.

Etranger : un an 6 francs ; 6 mois, 3 fr. 50 ; 3 mois, 1 fr. 50.

Deux employés seront chargés spécialement de la rédaction du journal. Un dernier employé sera pris parmi les techniques ou autres, et relever les articles pouvant intéresser la corporation ; ils seront chargés de la rédaction même du journal, mais ils ne seront à la rédaction du journal, ils tiendront à jour le livre des abonnements et s'occuperont des expéditions.

Le journal ne devra contenir que des études économiques et sociales, il ne sera insérer aucun article politique, ni les critiques visant une personnalité.

L'auteur d'un article non inséré devra être avisé, par la suite des employés chargés du journal, du motif donné par la commission de rédaction. Cet avis lui sera donné, soit par lettre, soit dans la petite correspondance du journal.

A partir du 1er juin, il ne sera plus f it service gratuit régulier qu'à la presse et au secrétaire de chaque section.

Au moment de passer à la discussion des quatre revendications suivantes, on décide d'attendre le retour de la délégation envoyée aux compagnies.

A présenter aux pouvoirs publics:

1° *Suppression du monopole des compagnies.* — Rachat de possession par l'Etat de toutes les compagnies de chemins de fer.

2. *Fractionnement.* — Création d'une catégorie de prud'hommes spéciale à la corporation ;

3° *Service du contrôle.* — Suppression des commissaires de surveillance administrative et leur remplacement par une commission de contrôle, composée d'employés et employés de chemins de fer, pris dans tous les services sans exception.

4. *Service de guerre.* — Les soldats du génie seront rattachés au service des Compagnies, les ouvriers techniques ne seront pas mobilisés, mais les obligeant à prétaux en temps de guerre.

Ces quatre articles ne seront donc examinés que dans la soirée.

Quant aux revendications à présenter aux Compagnies, le Congrès les aborde de suite et décide.

A présenter aux compagnies :

1° *Réintégration.* — Réintégration dans leur emploi respectif de tous les agents révoqués pour fait de grève ou pour cause syndicale.

2° *Salaire minimum pendant le stage* — Chauffeurs, aiguilleurs, hommes d'équipe, aides manœuvres, 5 fr.

(Les charbonnier, après dit ma de service, pourront, sur leur demande, passer au Petit-Entretien.)

Employés au bureau, 5 fr.

« A travail égal, les femmes et les jeunes gens employés dans le service des bureaux doivent être payés au même taux que les hommes. »

Ouvriers d'art, 5 fr.

Apprentis, 2 fr.

« Les apprentis ne devront être employés à aucun autre travail qu'à leur apprentissage proprement dit. »

3° *Le mot*, le salaire minimum pour les hommes employés par les compagnies est fixé à 5 francs.

Pour les garde-barrières femmes, les trois classes sont supprimées et le salaire fixé à 5 fr. 75.

La commission qui remplace le salaire, après une année de stage sera minimum, devra être égale ou supérieure à la journée de l'agent, le compte se faisant à raison de trente jours par mois.

Après l'adoption de ces divers projets, le président donne lecture de l'adresse suivante envoyée par le syndicat des employés de chemins de fer espagnols :

Camarades,

Au nom du Syndicat des ouvriers des chemins de fer d'Espagne, la direction du Comité vous envoie un fraternel salut ; nous sommes avec vous de cœur et nous vous apporte de toutes nos forces pour combattre l'exploitation de l'homme par l'homme.

Acceptez les vœux que nous formons ; nous ne reconnaissons pas de frontières. Puisqu'il arriver bientôt ce jour où rompant les liens qui nous enchaînent, nous arriverons à jeter les bases d'une organisation interna'ionale qui apportera l'émancipation de la classe ouvrière !

Le président du syndicat,
JOSE CANTEL.

Malaga, le 28 avril 1893.

Le congrès, enthousiasmé rédige la dépêche suivante que l'on adresse à Malaga :

Camarades,

Merci bien. — Nous supprimons, nous aussi, les Pyrénées.

La séance est levée.

Paris, 29 avril. — Dans sa séance de cet après-midi, le congrès des chemins de fer a voté une proposition fixant le minimum de la journée de travail des apprentis à 2 fr.

Après une longue discussion, il a voté un projet de traitement des mécaniciens, chauffeurs, conducteurs, surveillants, etc. qui fixe le minimum journalier, pendant la durée du déplacement à 5 fr., pour les seigneurs sédentaires. Dans le service actif, le déplacement sera de 0 fr. 50 par heure.

Il fixe en outre le taux de l'indemnité par repas pour les bandes d'équipe de la voie à 0 fr. 50.

AU SOUDAN

Paris, 29 avril. — M. Dulcasné vient de recevoir du colonel Archinard les dépêches suivantes :

Mopti, 19 avril 1893. — Ségou, 25 avril 1893.

Je suis arrivé ici le 17. Tout va bien. Les gens de Dienne nous avaient précédés, venant notre modération après la victoire, et portant aux actes et une parlementaire. On peut dire que tout le Macina est à nous.

A mon arrivée, les Peulhs m'ont accueilli avec enthousiasme. Allah-Amat-Sala, grand chef de tous les Peulhs est près de moi. Les Macinankes ont rapporté, avant notre arrivée, les cavaliers d'Ahmadu qui voulaient les forcer à lutter contre nous.

Nos spahis viennent de les refouler jusque dans Bandiagara, capitale du Macina. Ahmadou, rentré en nomenclat de la ville se est rapporté. Tous les chefs peulhs se déclarent certains de la soumission prochaine et spontanée de Bandiagara.

Avant-hier dans la nuit, le chef des Peulhs m'a dit de ne pas m'inquiéter de la nourriture; il donnera tous les jours le riz et les grains nécessaires.

J'ai présenté officiellement Aguibou dans un grand palabre d'un millier de personnes, notables et chefs de village venus de tout les points.

Aguibou a déclaré que l'anathème aux Français était levé ; il a la première chose : il a été accepté avec joie

Mopti, 22 avril. — Ségou, 27 avril.

Tout va bien. Les personnages Tuoucoleurs les plus importants de Bandiagara et Ali-Bouri m'ont envoyé des émissaires. Je compte, dans peu de jours, aller à Bandiagara avec une simple escorte, nommer Aguibou roi du Macina et le reconnaître comme tributaire.

Mopti, 24 avril. — Ségou, 28 avril. — Je ne reçois que de bonnes nouvelles du colonel Combe. Il m'annonce du grands succès sur Bilali, lieutenant de Samory, dont la dernière bande a été anéantie.

Le crime de Maisons-Lafitte

Paris, 29 avril. — La sûreté de Versailles vient de découvrir dans la chambrette des époux Dardelet, derrière un meuble, une petite boîte qui contenait l'ensemble des titres de rentes que l'on croyait avoir été dérobés par les malfaiteurs. On a trouvé également un livret de caisse d'épargne.

Le vol n'aurait donc pas été le mobile du crime, et cette découverte donne lieu à de nouvelles hypothèses qui peuvent conduire à une nouvelle piste.

Faits divers Télégraphiques

(De notre correspondants spéciaux)

SUICIDE D'AMOUR DU FILS PEZON.

— Paris, 29 avril. — Ce matin, vers 10 heures, M. Adrien Pezon, le fils du célèbre compteur, s'est suicidé dans la mansarde de sa mère, avec lequel il habitait, rue de Clichy, 50. Le fait, est en ce moment à la foire de Trèves, sur le cours de Vincennes.

Il y a quelques mois, paraît-il, il avait noué des relations avec une demi-mondaine très connue à Paris. Hier soir, une vive discussion eut lieu entre les deux amants, discussion qui se termina par une rupture éclatante.

Désespéré, M. Adrien Pezon est rentré chez lui, où on le trouve mort à côté de ses jours.

UN MORTELLE PARENTÉ. — Alby, 28 avril. — La justice instruit en ce moment une affaire de parricide commis par les époux Veyrès. La femme, qui est dans un état de grossesse très avancée, explique ainsi les diverses phases de l'attentat :

Elle aide son mari à charger sur les épaules un cadavre qui venait d'être assassiné et enfoncé d'un coup de couteau. Le mari traversa ensuite se charge la chambre où se trouvait son vieux père infirme et, arrivé auprès de lui, il le tue de deux coups de couteau.

La femme Veyrès prétend qu'elle ignorait ce que son mari voulait faire du tonneau, qu'elle avait voulu délivrer le lendemain son beau-père, mais qu'elle n'avait rien, redoutant la colère de son mari; enfin, le vieillard paraissant de plus en plus avoir que le souffle, elle était alors prête à le tuer.

Cette scène barbare avait eu lieu le dimanche matin et le curé n'avait été prévenu que le lendemain.

La victime de cet assassinat était doné de trois fours et trois nuits dans son horrible prison.

Nouvelles Étrangères

L'Empereur d'Allemagne en Italie

Naples, 29 avril. — Les souverains sont arrivés à 10 heures à Pompéi et ont été accueillis par une foule nombreuse.

Un incident s'est produit au moment où le roi Humbert descendait du train.

Un jeune homme s'est avancé vers lui, non suppliqué la main, mais sérieusement, l'ont repoussé ; mais le prince de Naples, fils du roi, s'est avancé et a pris la supplique en prononçant de la faire aboutir. La foule a applaudi.

Les souverains ont ensuite visité les fouilles puis sont rentrés à Naples sans incident. Ce soir, bal.

UN TOAST FRANCO-RUSSE

On mande de Rome au *Figaro* :

Il n'est question à Rome, surtout depuis le départ de l'empereur d'Allemagne pour Naples, que du toast porté par le prince Napoléon et très commenté malgré tous les efforts et toutes les corrections du monde officiel.

On sait qu'au banquet d'honneur du Quirinal, l'empereur d'Allemagne a demandé au roi d'Italie allemand dont on a beaucoup parlé, tout qui était d'ailleurs fort enthousiaste et que bien peu de personnes ont compris, c'est parle peu l'Allemand à Rome.

Après de discours, le grand-duc Vladimir, qui avait à sa droite Mme Billot, femme de l'ambassadeur de France près le Quirinal, se tourne vers l'ambassadrice, et, le verre en main, parlant assez haut pour être entendu de tous les assistants, il dit de ses voisins plus ou moins :

« Mon, madame, je bois à votre patrie, sans phrases et de tout cœur.

On devine l'effet produit par ces paroles inconvenantes et si peu diplomatiques.

Guillaume, qui se trouve vraisemblement du côté du grand duc, mais sans lui adresser la parole.

Un silence glacial, embarrassé, dura dix minutes pendant lesquelles personne ne bougea.

Seul, le grand-duc Vladimir paraissait très à son aise.

Un scandale dans le grand monde

Un scandale vient d'éclater dans le grand monde parisien.

Voici l'histoire : Il y a quelque temps, M.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 14

VIVIANE

PREMIÈRE PARTIE

— Pas le droit? ... Eh bien! on le prend, voilà tout. Et il n'était pas dans l'armée! depuis de minutes qu'il causait avec sa compagnie à la bande de visiteurs dont il faisait partie et qu'il n'avait pas l'air d'entendre le maréchal, dit gentil la vieille, qui lui criait, furieux.

— Mais où allez-vous donc, animal? Qu'est-ce qu'il a?

Il avait déjà disparu derrière la coque d'un cuirassé en construct qu'il reconnaissait sans, un employé de l'arsenal, à qui il expliquait son, en lui affirmant que l'enseigne de la Marine avait donné l'autorisation de visiter.

Le gardien, qui connaissait son ami, hésitait, mais, le voyant si sûr de lui, il finit par le laisser passer.

Il se coula sur le bord des travailleurs et, sans qu'on ne le remarquât, en, de ne s'intéressant seulement d'un coup d'œil.

Quelques instants après, les balustrades parcourues l'escalier entraient dans les hauts et plus-leurs ordonnés, descendent sur le quai.

Des ingénieurs, le nez dressé de l'avenir et d'autres en lorgnaient les dimensions.

En ce moment, un lieutenant de vaisseau et un sonneur de première classe passaient sur le pont du torpilleur 54 et, au cri du 56 Et Karadeuc qui se pelait en l'assurant qu'il faillit tomber à la coque.

Il dit, heureusement crée d'un de ces ... ces canons, plantés en terre, qui servent d'amarre; il y appuya, se bégaya :

— Mon Dieu! Mon Dieu! Est-ce quelque perte la boule?

Il lui avait semblé soudain voir se dresser devant lui le dernier marquis de Trevence, le malheureux en cidé qui dormait là-bas, dans le cimetière du petit-village, séparé de sa femme.

Et, à ses côtés, un homme, qui ressemblait à son voisin au point qu'il avait demandé :

— Eh bien? Qu'est-ce qu'il y a, père Karadeuc?

Il balbutia qu'il avait trébuché et parvint à se calmer.

Et bientôt même il sourirait de son émoi. Est-ce que tous les officiers de marine n'ont pas entre eux un air de ressemblance qui leur donne qu'ils sont tous de la même famille? ... Et celui-ci avait des cotés spéciaux qui rappela cent étrangement Jean-Louis de Trevence. Voilà tout.

Compte-Jp'. Il était sorti le premier de l'Ecole Navale; comme lui, il était parvenu presque immédiatement au grade d'enseigne; comme lui enfin il était obligé pour accomplir de missions supérieures à son grade; le commandement des torpilleurs n'est en fait, confié qu'à des lieutenants de vaisseau.

Sur le vieux Karadeuc connaissait bien l'histoire de cet enseigne : Salvatrice la seul comité avec mutant de Sicile qu'il est parti de ses frère.

Et Karadeuc ne s'en était point étonné; fil-même, jadis partait ainsi du marquis de Trevence.

Une seule chose étonnait Karadeuc, qui que ce enseigne, nommé Gilbert Morel, était un Parisien et ... que jamais il n'y avait eu de marin dans sa famille.

Il pouvait supposer alors de marin il avait trop grand, la taille souple, la poitrine large, les membres élégants et solides.

— Voilà, père, avait dit Silvestre, il a ... du pouvoir, c'est tout mais ...

Et quelle ... Une fois ... (... on ne danse) ... Dans ces termes, ... qui auraient été dans ... ...